



Syndicat de Destruction des Ordures Ménagères de l'Ouest du Département de l'Eure

DECISION N° 2023-001

Attribution marché de fourniture de GNR

Le Président du Syndicat de Destruction des Ordures Ménagères de l'Ouest du Département de l'Eure (SDOMODE) ;

Vu la délibération du Comité Syndical du 23 septembre 2020, rendue exécutoire le 30 septembre 2020, confiant au Président les délégations relatives à la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres d'un montant inférieur ou égal à 214 000 € ainsi que toute décision concernant les modifications de marchés qui n'entraînent pas une évolution du montant du contrat initial supérieure à 5 %, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

Au terme d'une consultation lancée sous la forme d'un marché subséquent à procédure adaptée restreinte, faisant suite à l'accord-cadre de fourniture de GNR n°2021-SDOM-0023 ;

Ayant connaissance du rapport d'analyse des offres ;

DECIDE

Article 1 : D'attribuer le marché de « Fourniture de GNR » lot 2 et 3 (2023-GNR-001) à la société BOLLORE ENERGY dont le siège social est situé 4 rue ampère 14123 CORMELLES LE ROYAL.

Article 2 : Le marché débute à compter de sa notification.

Article 3 : Le marché est à prix unitaires. L'acquisition s'élève à 1 107 € HT soit 1 328.40 € TTC le mètre cube de gasoil non routier.

Article 4 : Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif 2023.

Fait à Bernay le 12 janvier 2023

Par délégation du Comité Syndical,

Le Président

Jean-Pierre DELAPORTE



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte et informe que ce dernier peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, sa réception à la Préfecture de l'Eure et de sa publication.